

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
Mme Elizabeth REVEL	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Gaston FOUCHERES	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Faculté de Droit et de Sciences politiques - Master "Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements " - Demande de subvention de fonctionnement 2013

L'enseignement supérieur est un outil d'attractivité pour le territoire. Le recrutement de personnel est une des difficultés des chefs d'entreprises et des collectivités, et dans ce cadre, le Grand Dijon se doit de soutenir des actions qui permettent à des étudiants dijonnais ou bourguignons de rester à l'Université de Bourgogne pour se spécialiser dans un domaine et pour se donner plus de chances de trouver du travail localement une fois diplômés.

Afin d'ancrer davantage l'Université de Bourgogne dans le domaine des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des finances locales, domaine à fort potentiel de développement et de recrutement, un nouveau diplôme de type M2 professionnel intitulé « Finances des collectivités territoriales et des groupements » a été créé. Unique en France, ce master répond à un besoin important de personnels qualifiés dans le domaine des finances publiques locales. Il accueille pour cela, d'une part, les membres de la fonction publique territoriale ou nationale en poste qui souhaitent s'engager dans une reconversion professionnelle en se spécialisant dans le domaine des finances locales, et, d'autre part, les étudiants qui souhaitent se former au maniement et à l'exploitation des outils financiers, fiscaux, et comptables des collectivités territoriales.

La rentrée universitaire 2012/2013 a marqué la 8ème année d'existence du diplôme M2 « Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements » et aura permis d'atteindre les objectifs que s'étaient fixés l'Université de Bourgogne et le Grand Dijon, soit :

- proposer aux étudiants et aux agents des collectivités et de l'Etat une formation de haut niveau, dans des domaines où les recrutements sont importants ;
- maintenir ces étudiants en Bourgogne et à Dijon, afin d'éviter leur départ en région parisienne ou lyonnaise ;
- organiser régulièrement des colloques et des conférences de haut niveau liés aux domaines des collectivités locales.

Il faut souligner que, sur les 57 diplômes nationaux de 3ème cycle formant étudiants et fonctionnaires aux métiers des collectivités territoriales, seul ce master prépare aux fonctions de Directeur des finances.

Le partenariat passé entre la Communauté d'agglomération dijonnaise, la Région Bourgogne et l'Université de Bourgogne permet ainsi, depuis 8 ans, un taux d'intégration des étudiants sur le marché du travail de 100 %.

Pour mémoire, le Grand Dijon a soutenu financièrement ce master à hauteur de 5 000 € en 2007, 3 000 € en 2009, 2 000 € en 2010, 6 000 € en 2011 et 2012.

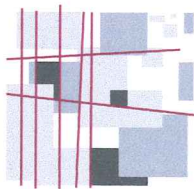
Pour 2013, la Communauté d'agglomération dijonnaise est sollicitée pour une subvention de 7 000 € pour un budget global de 27 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 6 000 € en 2013, identique à l'année précédente.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne une subvention de 6 000 €, afin de soutenir le Master 2 « Finances des collectivités territoriales et des groupements », dans le cadre de la convention UniversCités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.



FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

MASTER 2 PROFESSIONNEL "FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES GROUPEMENTS"

BUDGET PREVISIONNEL

Master 2 Professionnel « *Finances des collectivités territoriales et des Groupements* »

Année Universitaire 2012/2013

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		Recettes prévisionnelles de fonctionnement	
Personnel	17 000	Université (Dotation de fonctionnement)	4 000
Mission (déplacement, restauration)	2 500	Région Bourgogne	14 000
Equipement	500	« Grand-Dijon »	7 000
Fonctionnement (colloques, affranchissement, documentation, ...)	7 000	Taxe d'apprentissage	2 000
TOTAL :	27000	TOTAL :	27000